

Paris, le **30 AOUT 2012**

Réf : CR/JS/JL/CLM/N° 466

Monsieur Arnaud BAZIN
Président du Conseil Général du
Val-d'Oise
Hôtel du Département
2, avenue du Parc
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

Monsieur le Président,

Vous nous avez récemment informés de la décision prise par le conseil Général du Val-d'Oise de ne plus subventionner la carte Imagine R pour les lycéens à partir de la rentrée scolaire 2012 – 2013, à l'exception des lycéens boursiers qui resteront subventionnés.

Votre courrier met certes en avant des décisions d'ordre budgétaire ; mais il laisse entendre, dans le même temps, que cette décision aurait été prise au motif que le transport des lycéens relèverait de la compétence de la Région et non pas de votre collectivité, ce que nous contestons absolument.

Sur la carte Imagine R, la répartition de l'effort entre la Région et les Départements n'a jamais évolué depuis la création de ce dispositif par le STP, sous gouvernance de l'Etat, en 1998 : la contribution des départements a toujours été fléchée sur les scolaires, à savoir les collégiens et les lycéens (élèves pré-bac) alors que celle de la Région a toujours été fléchée sur les étudiants (élèves post-bac).

Cette répartition est le fruit d'une coopération historique entre les collectivités membres du STIF ; elle n'avait jamais été contestée jusqu'à ce jour. Vous conviendrez naturellement qu'elle est juridiquement sans rapport avec la répartition des compétences en matière d'investissement dans les bâtiments scolaires, qui attribue les collèges aux départements et les lycées à la Région.

Le financement de la carte Imagine R par la Région représente plus 50 M€ par an – soit plus que la somme des participations apportées par l'ensemble des départements franciliens. Il s'inscrit pleinement dans le cadre des compétences départementales en matière d'action sociale. Si chaque Conseil général est en droit de revenir sur l'aide apportée dans ce cadre, il doit en assumer totalement la responsabilité vis-à-vis des élèves et de leur famille : nous ne pouvons ainsi tolérer une quelconque implication de la Région dans ce choix qui est pleinement le vôtre.

Conseil régional

Adresse postale : 33, rue Barbet de Jouy - 75700 Paris

Bureaux : 35, boulevard des Invalides - 75007 Paris

Tél. : 01 63 85 63 85

www.iledefrance.fr

L'Etat et les collectivités locales sont aujourd'hui confrontés à une période que nous savons difficile sur le plan économique et financier. Si la situation impose à tous de faire des efforts, elle met tout autant en lumière la nécessité de mesures justes, à même de préserver et de soutenir les Franciliens les plus en difficulté : votre choix de ne plus aider les lycéens et leur famille pour le paiement de la carte Imagine R va à rebours de cette logique – et vous entendrez que la majorité régionale critique avec force votre décision.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Pierre SERNE
Vice-président
en charge des transports



Henriette ZOUGHEBI
Vice-présidente
en charge des lycées



Jean-Paul HUCHON
Président
du Conseil régional